



la semaine **PAGE 3**

Véhicules électriques : le Tarn dépasse les 100 bornes

TECHNOLOGIE Avec plus de 200 points de recharge gérés par « Territoire d'énergies Tarn », le Tarn fait partie des départements les mieux dotés.

Avec un réseau de service public de 101 bornes de recharge, le Tarn est le département le mieux doté d'Occitanie par rapport au nombre d'habitants. Depuis l'installation de la première borne, en mars 2017 à Puylaurens, jusqu'en 2018, le Syndicat départemental d'énergie du Tarn (SDET), gestionnaire du réseau, a mis en œuvre le schéma départemental décidé par les élus.

« Le réseau offre aux usagers la possibilité quelle que soit leur localisation, de disposer d'une borne dans un rayon maximum de 20 kilomètres autour de leur domicile, explique Catherine Moncet, la directrice générale des services du SDET – Territoire d'énergie Tarn. Ce schéma qui guide l'installation des bornes, identifie les bassins de vie, les flux domicile-travail, les sites touristiques, les pôles d'attractivité, les flux extra-départementaux. » Les élus des communes concernées se sont ren-



Une borne de recharge pour véhicules électriques installée à la gare multimodale de Carmaux.
[Alexandre Renault/Le Tarn libre]



contrés pour déterminer les lieux exacts d'installation. « Nous prenons également en compte la capacité du réseau électrique à absorber des charges qui demandent de la puissance. Sur ce point, nous nous partageons la maîtrise d'ouvrage avec Enedis », explique Catherine Moncet. L'objectif étant de

LE CHOIX DE LA REDAC

de la région Occitanie, ainsi que les métropoles de Toulouse et Montpellier se sont associés pour mettre en place REVEO (900 bornes, neuf départements) avec un seul abonnement, une seule carte et une seule tarification.

Aujourd'hui, ce service public de recharge des véhicules électriques est déficitaire. « De l'ordre de 100 000 € à l'année » précise Catherine Moncet. « Nous envisageons un équilibre financier d'ici trois à quatre ans. » Une prévision qui part de plusieurs constats. D'abord la croissance très importante du marché de l'automobile électrique depuis un an (voir

chiffre). L'autre constat c'est l'augmentation des besoins de charge. « Tout le monde ne peut pas avoir une prise chez soi, c'est souvent le cas en centre-ville où les propriétaires de véhicules électriques doivent pouvoir recharger leur voiture sur une borne installée sur le domaine public » explique la directrice des services du SDET. Il apparaît enfin que, pour les villes, l'installation d'une ou plusieurs bornes est un service supplémentaire apporté aux habitants. A Gaillac, par exemple, la municipalité prévoit en 2021, l'implantation de deux bornes de recharge, chacune équipée de deux branchements (22 000 €). L'une d'elles sera mise en service fin mai-début juin, sur la place d'Hautpoul, en lieu et place de l'ancienne borne test qui était gratuite. La seconde, fonctionnera à la fin de l'année, à proximité

de la salle des spectacles et du cinéma. Dans le cadre du plan France Relance, le SDET a déposé un dossier de demande de financement pour l'installation d'une soixantaine de nouvelles bornes. L'offre devrait donc s'élargir dans les prochains mois, pour répondre à une demande toujours croissante.

Alexandre Renault
et Guillaume Courveille

Une borne à 20 kilomètres autour de son domicile

ne pas générer de travaux supplémentaires sur le réseau électrique.

A l'heure actuelle, l'installation d'une borne coûte entre 8 000 et 30 000 €, sachant qu'une grande partie de ce coût est engendré par les aménagements alentour : voirie, trottoirs, accès... le coût global pour l'installation des 100 bornes s'est élevé à 1,66 M. €. Le SDET a partagé le financement avec l'Etat, l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), et le Conseil Départemental.

Une demande qui augmente

Une des principales caractéristiques de ce déploiement est la compatibilité de ces bornes de recharge avec d'autres systèmes existants sur le territoire régional et national. En effet, au niveau du territoire régional, Le SDET et huit autres syndicats d'énergie

Les moyens européens jugés insuffisants

Le 13 avril, la Cour des comptes européenne (CCE) a publié un rapport sur le déploiement de l'infrastructure de recharge électrique au sein de l'union européenne. Elle estime que l'Europe est encore loin de l'objectif qu'elle s'est fixée elle-même en matière de recharge et que la commission européenne n'a pas défini de feuille de route stratégique en la matière. La CCE note que le nombre de bornes est passé de 34 000 en 2014 à 250 000 en septembre 2020 mais que ce chiffre est loin des 440 000 points de recharge annoncés en 2017 et les prévisions du million de bornes en 2025 ou de trois millions en 2030. La CCE estime que les aides financières n'ont pas été « totalement allouées ». Seuls 10% du montant de 3,9 milliards annoncé a été accordé sous forme de subventions.


30 000

C'est le nombre d'immatriculations de véhicules électriques en France entre janvier et mars 2021 (dont la moitié pour le seul mois de mars). En 2020, on comptait 11 912 immatriculations de véhicules électriques en France.